

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2019

P. J. : - 1 projet de délibération
- 1 annexe relative à la refacturation des charges

I. INTRODUCTION

Créé en 2013, ce budget annexe relatif à la gestion des déchets ménagers permet de centraliser en termes budgétaires les différentes actions engagées par la Ville dans le domaine. Il permet d'apprécier les coûts des services rendus aux usagers pour ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Avec le plan local de prévention des déchets (PLPD), la collectivité s'est engagée dans une démarche de réduction des déchets à l'enfouissement et le développement de filières de recyclage, avec la modernisation de la collecte des déchets et l'optimisation du traitement des déchets à l'échelle de l'agglomération.

II. LE BUDGET ANNEXE PRIMITIF DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS POUR L'EXERCICE 2019

Le budget annexe primitif relatif à la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2019 est présenté en suréquilibre : les recettes sont évaluées à la somme de 1.649.025.320 F/CFP et les dépenses à la somme de 1.623.465.271 F/CFP, se répartissant de la manière suivante :

LA SECTION D'EXPLOITATION : 1 475 M

Dépenses	Recettes
Gestion des déchets 1 332 M	Redevances - REOM 1 357 M
Frais de personnel 72 M	Participations 16 M
Intérêts dette 1 M	Résultat 2018 reporté 102 M
Restes à réaliser 9 M	
Opérations d'ordre 49 M	
Epargne 12 M	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 148 M	Recettes : 174 M
Les dépenses d'investissement sur la propreté urbaine 90 M	Opérations d'ordre 49 M
Remboursement du capital de la dette 10 M	Epargne 12 M
Restes à réaliser 48 M	Résultat 2018 reporté 113 M

Le suréquilibre de 26 millions de F/CFP de ce budget est consécutif au report de l'excédent d'investissement de l'exercice 2018. Il constitue une exception à la règle de l'équilibre budgétaire. En effet, la réglementation ne permet ce cas de figure qu'en cas d'excédent : *«n'est pas considéré comme étant en déséquilibre un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées»*.

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans des tableaux synthétiques en fin de note.

1) La section d'exploitation

a) Les dépenses

Crédits 2019	Reports 2018
1.405.666.500 F/CFP	9.090.121 F/CFP

Les dépenses nouvelles proposées pour l'exploitation du service pour la gestion des déchets ménagers se répartissent comme suit :

➤ Collecte et traitement des déchets : 1.277.352.500 F/CFP

- Collecte et traitement des ordures ménagères	:	1.216.700.000 F/CFP
- Collecte et traitement des points d'apports volontaires	:	30.500.000 F/CFP
- Accompagnement du PLPD	:	2.500.000 F/CFP
- Frais généraux et fournitures (dont frais de communication)	:	8.008.500 F/CFP
- Encadrement et suivi des marchés publics	:	900.000 F/CFP
- Charges d'administration générale refacturées	:	18.744.000 F/CFP

➤ Frais de personnel : 71.580.000 F/CFP

Cela représente le coût du personnel affecté à ce service, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents, dont les modalités de répartition entre budget sont présentées en annexe.

➤ Autres charges : 56.734.000 F/CFP

Il s'agit de titres annulés sur les exercices antérieurs pour 20.000.000 F/CFP, d'admission en non valeurs pour 15.000.000 F/CFP, des intérêts de l'annuité de la dette estimés à 1.574.000 F/CFP, d'achats de bacs à compost à hauteur de 1.360.000 F/CFP et d'une compensation exceptionnelle au SIGN pour 18.800.000 F/CFP.

b) Les recettes

Crédits 2019	Résultat reporté 2018
1.373.320.000 F/CFP	102.179.511 F/CFP

➤ Produits de la redevance : 1.357.000.000 F/CFP

En contrepartie des dépenses d'exploitation présentées ci-dessus et des services rendus aux usagers, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères attendu en 2019, s'élève à 1.357.000.000 F/CFP.

En 2019, le coût du traitement pour un bac de 120 litres collecté 3 fois par semaine passera de 701 F/CFP/mois à 842 F/CFP/mois, soit une augmentation de 141 F/CFP.

Volume du bac	Fréquence de collecte/semaine	Part collecte	Part traitement	Total mensuel
120/140 L	3	1 954 F/CFP	842 F/CFP	2 796 F/CFP
120/140 L	6	3 013 F/CFP	1 684 F/CFP	4 697 F/CFP
240 L	3	2 238 F/CFP	1 684 F/CFP	3 922 F/CFP
240 L	6	3 631 F/CFP	3 368 F/CFP	6 999 F/CFP
330/360 L	3	2 419 F/CFP	2 386 F/CFP	4 805 F/CFP
330/360 L	6	4 088 F/CFP	4 772 F/CFP	8 860 F/CFP
660 L	3	3 050 F/CFP	4 632 F/CFP	7 682 F/CFP
660 L	6	5 140 F/CFP	9 263 F/CFP	14 403 F/CFP

Avec les subventions escomptées, les recettes permettent de financer l'exploitation du service de ce SPIC, sans contribution du budget principal.

➤ Subventions et participations : 16.320.000 F/CFP

Une partie des actions menées sur l'optimisation de la gestion des déchets est cofinancée par la province Sud, au titre du programme local de prévention de déchets 2018-2019 pour 11.900.000 F/CFP et au titre du programme de compostage domestique de la commune pour 4.420.000 F/CFP.

➤ Reprise des résultats de 2018 : 102.171.611 F/CFP

En 2018, la section d'exploitation dégage un excédent de 102.171.611 F/CFP qui sera intégralement maintenu sur cette section, pour couvrir notamment l'incidence des restes à réaliser de dépenses pour un montant de 9.090.121 F/CFP et financer les dépenses d'exploitation.

2) La section d'investissement

a) Les dépenses

Crédits 2019	Reports 2018
99.816.000 F/CFP	48.157.660 F/CFP

Dans le cadre de sa stratégie déchet, la Ville offre un service important et complet de prise en charge des déchets produits sur son territoire, que ce soit par les différentes collectes en porte-à-porte, à travers le réseau de quais d'apport volontaire ou des points d'apport volontaire.

Afin de poursuivre l'amélioration du service rendu aux usagers, il est prévu en 2019, de renouveler et d'installer des colonnes pour les points d'apport volontaire pour un montant de 8.800.000 F/CFP et d'acquérir du matériel et des équipements dans le cadre du programme local de prévention des déchets ainsi que des bacs de collecte d'ordures ménagères à hauteur de 81.140.000 F/CFP.

Enfin, le montant du remboursement des emprunts en capital au titre de l'annuité de la dette pour ce budget annexe s'élève à 9.876.000 F/CFP.

b) Les recettes

Crédits 2019	Résultat reporté 2018
0 F	112.798.719 F

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré uniquement par le résultat reporté de 2018 et l'épargne, sans emprunt.

➤ Reprise des résultats 2018 : 112.798.719 F/CFP

A la clôture de l'exercice 2018, le solde d'exécution de la section d'investissement présente un excédent de 112.798.719 F/CFP qui est reporté en recettes d'investissement sur le compte 001 – solde d'investissement reporté, pour le financement des dépenses d'investissement y compris les reports. Cette reprise de résultat engendre un suréquilibre de la section d'investissement d'un montant de 25.560.049 F/CFP.

III. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 sont intégrés au présent budget. Il s'agit des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2018, pour chaque section, pour lesquelles il existe un acte d'engagement, telles que récapitulées ci-dessous :

1) Les dépenses d'exploitation 2018 à reporter sur 2019

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	812	4 246 125
011	611	SOUS TRAITANCE GENERALE	812	4 496 996
011	618	DIVERS	812	347 000

TOTAL DU CHAPITRE 011 : 9 090 121 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION À REPORTER SUR 2019 : 9 090 121 F CFP

2) Les dépenses d'investissement 2018 à reporter sur 2019

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6201	2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	812	3 163 500
6201	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	812	42 547 542
6201	2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	812	2 446 618
TOTAL DU CHAPITRE 6201 :				48 157 660 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2019 : 48 157 660 F CFP

IV. OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice 2019 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

De section à section

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
PRELEVEMENT	023	023	11 907 290	021	021	11 907 290
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	042	6815	15 000 000			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	042	6811	33 827 700			
AMORTISSEMENT SUR TERRAINS				040	28128	15 000
AMORTISSEMENT SUR BATIMENTS				040	28131	237 000
AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS				040	28188	33 575 700
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES				040	15182	15 000 000
TOTAL			60 734 990			60 734 990

V. CONCLUSION

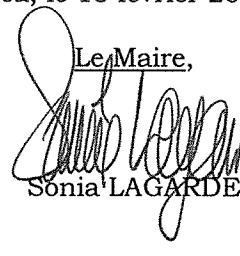
Le budget annexe primitif relatif à la gestion des déchets ménagers s'élève donc à 1.649.025.320 F/CFP en recettes et 1.623.465.271 F/CFP en dépenses pour l'exercice 2019.

Le suréquilibre de ce budget d'un montant de 25.560.049 F/CFP résulte du report de l'excédent d'investissement de l'exercice 2018.

L'exploitation du service est assurée par la redevance. La Ville s'emploie dans le cadre de sa stratégie déchet à réduire l'enfouissement et à poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, par le biais de ses nouveaux marchés de collecte.

Tels sont les éléments constitutifs du présent projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2019

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



ANNEXE

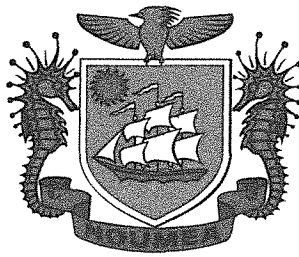
REFACTURATION DES CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE RELATIF A LA GESTION DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2019

TYPE DE REFACTURATION	TYPE DE CHARGES	CHAPITRE D'ORIGINE DES DEPENSES AU BUDGET PRINCIPAL	MONTANT DE LA REFACTURATION	CHAPITRE DE DESTINATION DES DEPENSES AU BUDGET ANNEXE	COMPTE DE DESTINATION DES DEPENSES AU BUDGET ANNEXE	CHAPITRE DE DESTINATION DES RECETTES AU BUDGET PRINCIPAL
REFACTURATION DU PERSONNEL	DEPENSES DE PERSONNEL (coût chargé)	012	70 172 603	012	6215	70
REFACTURATION DES CHARGES D'ADMINISTRATION GENERALE	CHARGES A CARACTERE GENERAL	011	12 484 038	011	6287	
	DEPENSES DE PERSONNEL (hors coût chargé)	012	1 218 804			
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65	4 500 336			
	INTERÊTS D'EMPRUNT	66	540 804			

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
18.02.2019	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
19.02.2019	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LARQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 30	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 43	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(14 procurations)		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
ABSTENTION :		M.	Christophe OBLED	M.	Charles ERIC
Mme D. KORFANTY		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Christine BELLET		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/115
relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 26 FEV. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de Nouvelle-Calédonie, et notamment dans ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/34 du 29 janvier 2019 relative au débat d'orientations budgétaires 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/26 du 13 février 2019 et le tableau ci-annexé,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 18 février 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Conformément aux dispositions des articles L.211-5 et L.211-6 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, le budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2019 est arrêté à 1.649.041.120 F/CFP en recettes et 1.623.473.171 F/CFP en dépenses, se répartissant de la manière ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	99 816 000 F/CFP	0 F/CFP
Restes à réaliser 2018	48 157 660 F/CFP	0 F/CFP
Opérations d'ordre	0 F/CFP	48 827 700 F/CFP
Résultat d'investissement reporté 2018		112 798 719 F/CFP
Virement de la section d'exploitation		11 907 290 F/CFP
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	147 973 660 F/CFP	173 533 709 F/CFP

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		
Opérations réelles	1 405 666 500 F/CFP	1 373 320 000 F/CFP
Opérations d'ordre	48 827 700 F/CFP	0 F/CFP
Restes à réaliser 2018	9 090 121 F/CFP	
Excédent de fonctionnement reporté 2018		102 171 611 F/CFP
Virement à la section d'investissement	11 907 290 F/CFP	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 475 491 611 F/CFP	1 475 491 611 F/CFP
MONTANT TOTAL DU BUDGET	1 623 465 271 F/CFP	1 649 025 320 F/CFP

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement et en section d'exploitation sont votés par chapitre, conformément aux tableaux ci- annexés.

ARTICLE 3 /

Est constituée une provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de 15.000.000 F/CFP, qui sera réajustée au fur et à mesure de l'évolution du risque.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

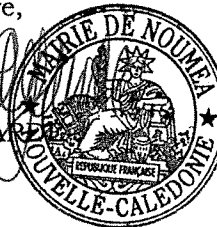
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 FEV. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 1 MARS 2019

Le Maire,

Sonia LAGARE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 1 MARS 2019
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ou publié le - 1 MARS 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

ANNEXE

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
----------	---------------------	---------------------------	-----------------------	-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
6201	Propreté Urbaine	138 097 660	138 097 660	
16	Emprunts et dettes assimilées	9 876 000	9 876 000	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		147 973 660	147 973 660	
--	--	--------------------	--------------------	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
021	Virement de la section d'exploitation	11 907 290		11 907 290
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	48 827 700		48 827 700
001	Résultat d'investissement reporté	112 798 719	112 798 719	

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		173 533 709	112 798 719	60 734 990
--	--	--------------------	--------------------	-------------------

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
----------	---------------------	---------------------------	-----------------------	-----------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION				
011	Charges à caractère général	1 286 442 621	1 286 442 621	
012	Charges de personnel et frais assimilés	71 580 000	71 580 000	
65	Autres charges de gestion courante	15 000 000	15 000 000	
66	Charges financières	1 574 000	1 574 000	
67	Charges exceptionnelles	40 160 000	40 160 000	
023	Virement à la section d'investissement	11 907 290		11 907 290
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	48 827 700		48 827 700

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		1 475 491 611	1 414 756 621	60 734 990
--	--	----------------------	----------------------	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION				
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 357 000 000	1 357 000 000	
74	Dotations, subventions et participations ou subvention d'exploitation	16 320 000	16 320 000	
002	Résultat de fonctionnement reporté	102 171 611	102 171 611	

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		1 475 491 611	1 475 491 611	
--	--	----------------------	----------------------	--

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ